

symphonique allemand à Gand motivée peut-être par la menace d'un groupe restreint de personnes. Comme le déplacement d'une conférence organisée à l'ULB et qu'un groupe restreint de personnes sans aucune légitimité politique a décidé d'interdire. Comme l'annulation de la présentation du livre *Allah n'a rien à faire dans ma classe* dans une librairie, car quelques personnes ont menacé de provoquer des violences.

Licites et pacifiques

Ce phénomène oligarchique me

semble étroitement lié à celui de la violence de rue en protestation contre des actes publics ou privés parfaitement licites et pacifiques ne menaçant personne. Je pense, par exemple, à l'épisode de l'hommage à Jean Gol qu'un parti politique belge, le MR, a organisé à Liège en 2025. Ce parti avait été choisi par 715 000 Belges lors des dernières élections. Quelque 400 personnes désignées par personne ont réussi à perturber violemment un acte que ce parti politi-

que, le premier en région de langue française du pays, avait tenu à organiser dans la ville de Jean Gol.

Lorsque des actions violentes avec envahissement de locaux privés (ou publiques) entraînant des dégradations se produisent, et que, par la suite, des auteurs sont visés par des plaintes, il ne manque pas d'associations, de groupes ou de personnalités pour s'insurger avec vigueur contre des procédures tout à fait normales et rentrant dans notre ordonnance légal au nom de la "défense du droit de protester et de l'état de droit" (voir lalibre.be de ce 12 juin 2026 au sujet du mouvement Code rouge). Comme si une effraction devenait légitime juste parce que celui qui la commet croit que son effraction à lui n'en est pas une, mais une simple protestation. Et dans ce sens, elle devrait être immunisée d'office. La justice n'a pas à s'en mêler, selon la Ligue des droits humains, Greenpeace ou le CNCD 11.11.11.

Violence et menace de la violence

Le droit d'expression, le droit de protestation ou le droit de mani-

fester existent en Belgique, mais ne donnent pas droit, que je sache, à s'exprimer en calomniant, mentant ou injuriant, tout comme le droit de manifester ne donne pas droit à choisir selon son bon plaisir l'endroit et l'heure de la manifestation. Tout comme le droit de protester n'autorise pas à casser, vandaliser ou incendier.

En démocratie représentative, les partis politiques luttent pour capter les voix des électeurs avec des arguments, des slogans, des propositions. L'oligarchie utilise la violence et la peur que la violence

et surtout sa menace font régner pour obliger des autorités timorées ou complaisantes à se plier à leurs volontés. Parfois cette violence se fait voir. Parfois elle ne requiert même pas de se manifester. La simple annonce, la simple menace, suffisent à faire plier l'autorité légitime. C'est ainsi que le pouvoir démocratique s'incline, donnant lieu à un pouvoir oligarchique.

Fragilisation

On pourrait croire qu'il s'agit de phénomènes isolés, d'épiphénomènes. Je ne le crois pas. Car leur répétition, leurs successives impunités, induisent une habitude à l'idée que les actes qui sont banalement normaux dans la vie démocratique, des réunions, des compétitions sportives ou culturelles, des conférences, peuvent sans trop de peine être empêchés ou annulés par un petit groupe de personnes décidées, n'ayant pas peur de casser, de frapper, d'insulter, de violenter, d'incendier. La rue devient ainsi le terrain où une oligarchie cogne contre la démocratie, cette démocratie qui, en ne répondant pas aux coups reçus, se pliant aux exigences sorties de nulle part, acquiesce à sa fragilisation progressive, déçoit ceux qui souhaitent un cadre de vie respectueux et non violent, et risque de favoriser par sa passivité ceux-là mêmes qui cherchent à s'ériger en décideurs sans avoir été plébiscités. Comme le disent bien les mots de l'éditorial de *La Libre Belgique* de ce 18 juin, lorsqu'une pratique contestable est tolérée, elle cesse d'apparaître comme une anomalie.

BILLET

Canicule : on nous a caché la réalité!

■ Pourquoi les écologistes, présents depuis une cinquantaine d'années, n'ont-ils jamais rien dit?



ALEXIS HAILLOT

Philippe Defeyt

Économiste et ancien mandataire politique (Écolo)

Une vague de chaleur, cela arrive. Une deuxième, qui s'avère exceptionnelle, suscite de légitimes interrogations.

Qui savait? Pourquoi les savants et les écologistes n'ont-ils rien dit? Pourquoi n'a-t-on pas averti les responsables politiques et économiques? Ce silence est irresponsable.

Il nous faut donc prendre des mesures d'urgence, avec un mot d'ordre: moins de contraintes, pour libérer les énergies.

Le travail de nuit sera interdit seulement entre 2 et 3 heures du matin, de manière à permettre à toutes et à tous de travailler quand il fait moins chaud. Dans les écoles, les cours pourront, en cas de canicule, se donner entre 20 heures et minuit et/ou entre 4 heures et 9 heures; autant faire ses 22 heures à la (relative) fraîcheur. Retombée positive de cette nouvelle organisation, les jobistes étudiants pourront (dès 15 ans, rappelons-le) vendre les glaces pendant la journée, même en période scolaire.

Un flexi-job spécial canicule sera créé pour des tâches essentielles (aérer aux bons moments, ouvrir et fermer les rideaux, arroser quand il faut, etc., etc.).

Le Forem mis à contribution

Il faut aller plus loin dans l'annualisation du temps de travail; pourquoi ne pas travailler 60 heures par semaine quand il fait moins chaud?

Le Forem sera bien sûr mis à contribution pour choisir les travailleurs les plus aptes pour résister à la chaleur; le hamac social du chômage de longue durée ayant été supprimé, on devrait en trouver.

Pour protéger l'industrie aérienne, les avions pourront atterrir et décoller plus tôt et plus tard.

La TVA sera baissée sur les crèmes solaires, les crèmes apaisantes et les sodas dans l'Horeca. Attention, il faudra ici être très attentif aux conditions pour bénéficier d'un des taux réduits: le taux appliqué dépendra de la quantité de sucre, de l'heure à laquelle la boisson est servie, de la température extérieure, du lieu (terrasse ombragée ou pas, inté-

rieur-extérieur) et du statut du serveur (extra, flexi-joueur, étudiant ou, s'il en reste, un travailleur "normal").

Voilà pour l'urgence. Mais il faut préparer d'autres décisions. Voici quelques changements à mettre à l'étude: réduire de 5 km/h les vitesses maximales sur les routes, éclaircir les revêtements routiers, planter 300 km de haies, financer un spray park par province, réduire de 1 euro le prix d'accès aux parcs aquatiques pour les bénéficiaires du statut BIM (dès lors que les abus auront été éliminés), obliger les hôpitaux à facturer au prix coûtant les bouteilles d'eau pour les malades, etc., etc.

Arrêtons l'ironie, même si elle est largement justifiée au vu des errements de longue date et des médiocres décisions politiques récentes.

En conclusion:

1. On savait, on sait, en fait. C'est plus l'image de l'autruche apeurée qui s'impose ici que celle du chameau puant.

2. Les événements et catastrophes se précipitent, au-delà de toute projection; c'est, malheureusement, la seule "erreur" des scientifiques. Mais que n'aurait-on dit s'ils avaient annoncé une accélération du dérèglement climatique?

3. La politique de défense, l'augmentation du taux d'emploi, le financement des pensions, la lutte contre la pauvreté, le maintien de la compétitivité, etc., tout cela est essentiel. Mais tout sera conditionné à une véritable politique climatique.

4. On a largement raté les politiques d'atténuation (contenir le réchauffement); ne ratons pas – par médiocrité et autres calculs électoraux – la mise en place de véritables politiques d'adaptation, pour des raisons sociales et économiques.

5. On sait aussi ce qu'il faut faire: une électrification massive, des végétalisations, d'autres pratiques agricoles, des formes de sobriété, des logements adaptés, une mobilité active et partagée, etc., etc.

Reste à... Rien n'est gagné, mais rien ne réussira si on n'apaise pas la société.